Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023

Publié le

ID: 023-222309627-20231205-CP2023320-DE

COMMUNE D'ANZEME

DELIBERATION Nº 2023-05-05

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 septembre 2023

Nombre de Conseillers En Exercice : 10 Présents 9 Procuration 00 Votants 9

Le vingt-deux septembre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Anzême, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion sous la Présidence de Madame Viviane DUPEUX, Maire.

Date de convocation: 19/09/2023

PRESENTS: Mme DUPEUX Viviane, Mme GUERRIER Josiane, M ROUSSILLAT Franck, M BERTRAND Cyrille, Mr CLEMENCON Cyrille, M ALGIERI Fabrice, Mme BOURIAUD Odile, M ROUSSEAU Mme MAUZE Nathalie,

ABSENTS EXCUSES: Mr BIDOU Sébastien

SECRETAIRE DE SEANCE: Mr BERTRAND Cyrille

CHEMIN DES PÊCHEURS

Mme le Maire explique que le chemin des pêcheurs est situé sur des parcelles appartenant au département cadastrées AV 523, 520, 87, 86, 85 et 522 celui-ci propose de le céder à la commune pour l'euro symbolique. La commune aurait à payer les frais de notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de valider cette proposition d'acquisition de ce chemin.

A Anzême, le 22 septembre 2023

Le Maire, Viviane DUPEUX

Certifié exécutoire : Publié le 22septembre 2023

Transmis en préfecture le : 22 septembre 2023

Visa Préfecture